



IDÉES

L'affectation nationale des profs, un garant d'égalité devenu carcan

ANALYSE

Ce n'est pas qu'une question technique. Ni même seulement un message à l'adresse des spécialistes – ou des acteurs – de l'école. En annonçant, le 2 septembre, au premier jour de la rentrée des classes, que les directeurs de cinquante « écoles laboratoire » pourraient « choisir » leur équipe dans les quartiers défavorisés de Marseille, Emmanuel Macron a positionné, plus rapidement qu'attendu, l'éducation dans la campagne présidentielle.

Une proposition aux airs de petite révolution dans le paysage éducatif, où le directeur d'école n'a, aujourd'hui, aucun pouvoir sur ses collègues ni même de statut qui l'en distingue. « Je dis plein de gros mots pour beaucoup de gens », a reconnu M. Macron, devant les réactions syndicales – elles ont été unanimement « contre » –, tout en assumant sa ligne : donner de l'autonomie aux chefs d'établissement. Une conversion de l'école au « principe du management libéral », ont réagi en nombre les enseignants.

Historiquement, depuis que la démographie scolaire s'est envolée – dans les années 1960 et après –, c'est le « mouvement » qui préside à l'affectation des enseignants. Ces derniers en maîtrisent les rouages. Pas le néophyte, qui a besoin du mode d'emploi : passé le concours (académique au primaire, national dans le secondaire), les quelque 700 000 professeurs du public sont, tous, soumis à une procédure répondant au doux acronyme de MNGD – pour « mouvement national à gestion déconcentrée ». Celle-ci repose, pour les mutations, sur un « barème » permettant de départager les candidats en fonction des vœux qu'ils formulent au sein de leur académie ou en dehors. Les enseignants ne peuvent postuler directement auprès des établissements où ils souhaiteraient enseigner : l'éducation nationale, algorithmes à l'appui, y veille. En jouant sur différents critères : l'ancienneté, la situation personnelle, le type de poste occupé par le passé...

La méthode, centralisée, entend apporter deux garanties : celle de l'égalité de traitement entre les enseignants (qui échappent ainsi à toute forme de clientélisme lors de leur recru-

tement) ; celle de positionner, rentrée après rentrée, un professeur dans chaque classe. Un « petit miracle », ont coutume de dire les ministres de l'éducation. Mais le mode opératoire a aussi ses limites : parmi les 30 000 enseignants du secondaire qui, chaque année, demandent à être mutés, 60% n'obtiennent pas satisfaction. Ce taux est encore plus élevé dans le primaire, selon le dernier bilan du ministère que *Le Monde* s'est procuré.

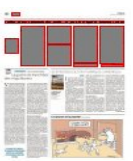
Le problème va au-delà des candidats éconduits : les différences d'attractivité entre académies se sont creusées au fil des décennies, sans que le « mouvement » n'y puisse rien. Aux jeunes enseignants les établissements boudés, les banlieues, l'éducation prioritaire ; aux professeurs chevronnés les établissements de centre-ville, le Sud et la façade atlantique. Nul n'ignore ce que l'algorithme génère comme frictions et, pourtant, chacun fait mine de croire que tous les enseignants – et tous les établissements – se valent.

Ces tensions expliquent en partie la crise des vocations actuelle. Elles ont des répercussions pédagogiques : au sein des réseaux d'éducation prioritaire, le problème n'est peut-être pas tant la surreprésentation des jeunes enseignants, que l'instabilité des équipes et ses conséquences sur les élèves. Alors que la France est championne des inégalités scolaires selon l'enquête internationale PISA, le parallèle entre enseignants « bloqués » et élèves en difficulté ne peut être occulté.

Académies inégalitaires

Le « mouvement » révèle ainsi ses limites. Pour combler les manques, l'éducation nationale recrute des contractuels, ces enseignants non titulaires qui n'ont pas passé de concours. Dans l'académie de Versailles, ils sont plus de 4 000 en renfort ; et même 4 500 à Créteil. Les « primes ZEP » et les « bonus à l'ancienneté », autre levier, n'ont apporté qu'une « réponse partielle à un problème structurel », argumente-t-on dans les rangs syndicaux, où l'on défend plutôt l'ouverture de postes ou l'octroi de moyens supplémentaires aux écoles. Une autre piste moins connue est celle des « postes à profil ». C'est à elle qu'ont pensé les acteurs de l'école en entendant le discours du chef de l'Etat à Marseille. Ces affectations réa-





lisées « hors barème » flèchent des postes en fonction de besoins spécifiques : classes européennes, classes préparatoires, disciplines artistiques... Leur nombre a « légèrement augmenté » en dix ans, écrit la Cour des comptes en 2017, jugeant l'« outil sous-utilisé ». On reconnaît, rue de Grenelle, la volonté de le « développer » sans avancer d'objectif chiffré.

La piste n'est pourtant pas aussi révolutionnaire qu'on peut le croire, et pas seulement parce que le recrutement dans l'enseignement privé, fort de plus de 100 000 enseignants, fonctionne ainsi. Dans le public, une tentative menée sous le quinquennat Sarkozy avait tourné court. Ces postes à profil destinés à des établissements prioritaires entre 2010 et 2012 n'avaient pas trouvé preneur. Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'éducation, en sait quelque chose : il était à l'époque directeur général de l'enseignement scolaire, le numéro deux du ministère.

Ouvrir des postes à candidature ne les rend pas, de facto, plus attractifs : c'est l'argument avancé par les syndicats pour défendre le barème et le sacro-saint mouvement. « Si on ne fait que des postes à profil, il y aura, demain, des déserts scolaires comme il y a aujourd'hui des déserts médicaux », considère l'un de leurs porte-parole. Ce que disent moins les syndicats, c'est que l'une des bases de leur rayonnement a longtemps reposé sur l'accompagnement du personnel lors des mutations. Un pouvoir qui repose sur la pérennité du « mouvement national », mais que la loi de transformation de la fonction publique de 2019 a réduit. ■

MATTEA BATTAGLIA ET  
SYLVIE LECHERBONNIER (SERVICE SOCIÉTÉ)

**SUR TRENTE MILLE  
ENSEIGNANTS DU  
SECONDAIRE QUI,  
CHAQUE ANNÉE,  
DEMANDENT À ÊTRE  
MUTÉS, 60 %  
N'OBTIENNENT PAS  
SATISFACTION**

